

## SYNDICAT DE l'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (SEJS) UNSA-éducation

Le 1er avril 2020,

Monsieur le Ministre,

Depuis plus de deux semaines, les inspecteurs de la jeunesse et des sports sont pleinement mobilisés pour mettre en œuvre dans le champ du sport, de la jeunesse et de la vie associative, les mesures d'urgence qu'appelle la crise du covid-19 et celles prévues par les plans de continuité d'activité. Ils sont, à ce titre, fortement engagés auprès des collectivités pour construire une offre d'accueil complémentaire à celle assurée par les enseignants volontaires pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Ils assurent avec leurs équipes la poursuite de la mise en œuvre de toutes les modalités d'aide aux associations (FDVA, FONJEP, etc...). Dans l'immédiat, ils sont fortement engagés pour organiser la mobilisation d'un bénévolat et d'un volontariat adaptés à une telle crise sanitaire, dans le respect de la protection des publics, sans précipitation, ni improvisation. Ils poursuivent par ailleurs leurs missions dans le domaine sportif et notamment la lutte contre les violences dans le sport.

Lors de son congrès, en octobre 2019, le Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports (SEJS) a pris, comme vous le savez, la décision de s'impliquer dans le déploiement du Service National Universel (SNU), mais sous certaines conditions.

Malgré un cadre fluctuant concernant sa mise en œuvre et un contexte de travail difficile lié à la réforme de l'OTE, les inspecteurs de la jeunesse et des sports ont pris leurs responsabilités en se portant volontaires, pour la plupart d'entre eux, à la fonction de chef de projet SNU.

Les premières étapes de mise en œuvre ont mis en lumière des dysfonctionnements majeurs relatifs aux conditions de réussite de ce nouveau dispositif. Pour y pallier, tout particulièrement dans un contexte de crise sanitaire et économique sans précédent, il importe de :

- 1/ Remédier à la fragilité globale du cadre juridique ;
- 2/ Alléger un cahier des charges très prescriptif, dont le niveau d'exigence s'est accru au fil des semaines, en conférant une plus grande latitude aux services sur les territoires ;
- 3/ Anticiper les mutations sociétales consécutives à la crise sanitaire en cours et les équilibres économiques qui seront à recréer, y compris pour le tissu associatif ;
- 4/ Renforcer l'adhésion des jeunes à ce dispositif national ;
- 5/ Étoffer une phase de mission d'intérêt général (MIG) qui a été très largement sous-estimée dans son besoin d'accompagnement des jeunes et de suivi administratif par les services, notamment sur les aspects sécuritaires et de pédagogie de l'engagement;
- 6/ Veiller à ce que la mise en œuvre des MIG ne représente pas une charge supplémentaire pour les acteurs associatifs dans un contexte de sortie de crise dont l'impact sera majeur sur la viabilité des structures.

.../...

Monsieur Jean-Michel BLANQUER Ministre de l'Éducation Nationale Hôtel de Rochechouart 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 .../...

La crise sanitaire liée au Covid-19 rend d'autant plus impérieuse une réflexion globale sur les finalités de ce dispositif, ses modalités, son contenu, ses échéances et ses conditions de mise en sécurité de tous les acteurs impliqués.

C'est pourquoi, le SEJS réuni en Conseil National (en visioconférence) et en urgence vous demande un report en 2021 de la mise en œuvre des séjours de cohésion SNU et des MIG.

Ce report doit permettre de tirer les enseignements de la période écoulée et d'engager une réflexion concertée pour sécuriser les acteurs en première ligne et développer une démarche d'engagement cohérente et éducative. Dans une période de crise sanitaire, sans visibilité sur la sortie de celle-ci, ni l'assurance de pouvoir accueillir les jeunes dans des conditions de sécurité garanties, toute forme d'improvisation ne ferait qu'éloigner le SNU de ses objectifs originels que le SEJS partage et ainsi restreindre l'adhésion des jeunes et acteurs à cette démarche éducative innovante.

Le SEJS vous remercie par avance de la prise en compte de nos demandes et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de sa très haute considération.

La secrétaire générale